

# Vos papiers !

Savez-vous que vous n'êtes pas tenu de posséder une carte d'identité ou un passeport? Le citoyen, face à la police, ignore le plus souvent ses droits et ceux de l'autorité qui l'a interpellé.

Ceci d'autant plus facilement que les textes changent constamment - pour cette troisième réédition, il a fallu encore remanier le texte, en fonction des nouvelles lois. Aujourd'hui les textes sont d'une telle complexité que même un expert s'y perd, et tel livre devrait être obligatoire, pour tous les fonctionnaires de police, par exemple...

Au lieu de quoi ce livre à été poursuivi par le Ministère de l'intérieur pour "injures", en raison de l'illustration de la couverture, et "diffamation publiques envers une administration publique, en l'espèce la police nationale à raison en page 6 de l'ouvrage du passage suivant "les contrôles d'identités au faciès, bien que prohibés par la loi, sont non seulement monnaie courante, mais se multiplient"...

Source & infos complémentaires : espritfrappeur.com

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 31 juillet 2004**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/4678-vos-papiers.html>